

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE DE  
L'ANNÉE 2022 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de  
l'aménagement.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-249

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

1. MOMENT DE RÉFLEXION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
23 NOVEMBRE 2022
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
5. TRANSFERT DE FONDS
6. LISTE DES COMPTES

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

7. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES
  - 7.1 Foire agroalimentaire de la région d'Acton
  - 7.2 Fonds d'athlète de la MRC d'Acton
  - 7.3 Chambre de commerce de la région d'Acton
  - 7.4 Productions artistiques de la région d'Acton
8. COURS D'EAU
9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1 Aménagement du territoire
    - 10.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 10.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination aux postes numéros 1 à 5
    - 10.1.3 Projet régional d'acquisition d'orthophotographies 2023
  - 10.2 Développement économique et local
    - 10.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Ressources Femmes (Brigabouffe) 1024-FSE-2022-09
    - 10.2.2 Forfait publicitaire avec Radio-Acton
    - 10.2.3 Politique culturelle – Adoption du plan d'action 2023-2025
    - 10.2.4 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Étude des besoins et plan de mobilité – Demande de prolongation du projet
11. RESSOURCES HUMAINES
12. RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2023 – AVIS DE MOTION
13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
15. PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – CYBERSÉCURITÉ
16. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – DEMANDE DE MODIFICATION AUX HEURES DE SERVICES
17. CORRESPONDANCE
18. VARIA
19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 23 NOVEMBRE 2022**

2022-250

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 23 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est  
distribuée aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01  
concernant l'administration des finances de la MRC et la  
délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des  
dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice  
générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués,  
ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel  
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2022-251

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des  
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis  
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste  
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au  
long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	10 753,00 \$
Comptes à payer	144 841,75 \$
Salaires et contributions de l'employeur	137 447,32 \$
<b>Total</b>	<b>293 042,07 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	2 465,45 \$
Comptes à payer	5 567,79 \$
<b>Total</b>	<b>8 033,24 \$</b>

## **7. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES**

### **7.1 Foire agroalimentaire de la région d'Acton**

2022-252 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'attribution d'une somme de 15 000 \$ à la Foire agroalimentaire de la région d'Acton conditionnelle à la gratuité des kiosques pour les producteurs locaux pour l'année 2023.

À la suite de l'événement, une évaluation sur la participation des producteurs locaux sera effectuée.

### **7.2 Fonds d'athlète de la MRC d'Acton**

2022-253 Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme annuelle de 6 000 \$, conditionnelle à la remise des bourses, au Fonds d'athlète de la MRC d'Acton pour l'année 2023.

### **7.3 Chambre de commerce de la région d'Acton**

2022-254 Il est proposé par M Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme annuelle de 7 500 \$ à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2023.

### **7.4 Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)**

2022-255 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme annuelle de 12 000 \$ aux Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) pour l'année 2023.

## **8. COURS D'EAU**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

## **9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

## **10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 Aménagement du territoire**

#### **10.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

##### **10.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2022-256

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de lotissement 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**QU'**un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

#### **10.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination aux postes numéros 1 à 5**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC nomme les membres de son comité consultatif agricole (CCA), conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 2007-07 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat des membres est fixé à deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil de la MRC ;

**ATTENDU QUE** le mandat des membres occupant les sièges numéros 1 à 5 vient à échéance en décembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** les membres « producteurs agricoles » doivent faire partie d'une liste dressée par une association accréditée obtenue préalablement à la rencontre ;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'UPA de la Montérégie n'a pu transmettre à la MRC, pour la séance ordinaire du 14 décembre 2022, une liste actualisée de producteurs agricoles pouvant siéger sur le CCA ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-257

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De renouveler le mandat des personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif agricole :

Siège n° 4 : M. Guy Bond ;  
Siège n° 5 : M. Jean-Marc Ménard.

2. De prolonger, exceptionnellement, le mandat des membres « producteurs agricoles » jusqu'à la réception d'une liste actualisée :

Siège n° 1 : M. Yannick Lapointe ;  
Siège n° 2 : M. Éric Beauregard ;  
Siège n° 3 : Mme Zoé Bisailon.

**10.1.3 Projet régional d'acquisition d'orthophotographies  
2023**

**ATTENDU QU'**un projet de production d'orthophotographies, couvrant le territoire de la Montérégie hors CMM, est prévu pour le printemps 2023 ;

**ATTENDU QU'**un partenariat régional pour l'acquisition est proposé par l'Agence géomatique montréalaise (GéoMont) ;

**ATTENDU QUE** la quote-part de la MRC d'Acton s'élèverait à 5 276,20 \$, taxes en sus, si le gouvernement du Québec participe au partenariat et à 6 442,47 \$, taxes en sus, dans le cas contraire ;

**ATTENDU QUE** de tels outils sont devenus indispensables dans la réalisation des mandats d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'inspection en bâtiment ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-258

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer à GéoMont l'intention de la MRC d'Acton de participer au projet régional d'acquisition d'orthophotographies en assumant une quote-part maximale de 6 442,47 \$, taxes en sus ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2. D'autoriser GéoMont à agir à titre de représentant désigné du regroupement régional dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat, ainsi que dans le cadre des démarches administratives afférentes.

## **10.2 Développement économique et local**

### **10.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Ressources Femmes (Brigabouffe) 1024-FSE-2022-09**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée par Ressources Femmes (Brigabouffe) ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-259

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Volet projet collectif	1024-FSE-2022-09	15 000 \$	<b>15 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### **10.2.2 Forfait publicitaire avec Radio-Acton**

2022-260

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer un forfait publicitaire, pour l'année 2023, au montant de 2 983,75 \$, taxes en sus, avec Radio-Acton.

### **10.2.3 Politique culturelle – Adoption du plan d'action 2023-2025**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a renouvelé sa politique culturelle en février 2022 ;

**ATTENDU QUE** le comité de suivi a pour mission d'élaborer les plans d'action triennaux découlant des orientations et des objectifs de la politique culturelle et qu'il est le gardien de leur mise en œuvre ;

**ATTENDU QUE** le comité de suivi s'est réuni le 9 novembre dernier et qu'il recommande les neuf (9) actions suivantes :

1. Harmoniser, par la concertation, les actions culturelles entre tous les services de loisirs sur le territoire et développer une coopération entre les services offerts ;
2. Créer un outil virtuel permettant de centraliser toutes les informations relatives aux activités culturelles sur le territoire de la MRC d'Acton ;
3. Soutenir le développement de nouveaux espaces de diffusion pour des projets culturels dans des lieux publics déjà existants notamment dans les infrastructures de plein air, touristiques et les parcs (espaces naturels) ;
4. Encourager les partenaires entre les organismes et les artistes ou organismes culturels en soutenant un appel à projets annuel en médiation culturelle ;
5. Améliorer l'accès au soutien financier pour le développement de carrière pour les artistes professionnels et émergents via les fonds de la MRC d'Acton ;
6. Répertorier les bâtiments d'intérêt patrimonial et culturel, dresser un préinventaire du patrimoine bâti sur le territoire et en faire la promotion ;
7. Instaurer un programme Accès culture au CPE et services de garde en milieux familiaux ;
8. Faire un bilan annuel des retombées de la culture, présenter au conseil des maires et diffuser à la population ;
9. Intégrer un volet culturel à divers événements locaux favorisant la concertation entre les artistes et les partenaires des autres secteurs d'activités ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-261

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'action 2023-2025 tel que présenté.

**10.2.4 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) –  
Étude des besoins et plan de mobilité – Demande de  
prolongation du projet**

**ATTENDU** la création du Fonds régions et ruralité (FRR) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

**ATTENDU** l'entente conclue entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR ;



**ATTENDU QU'**en vertu de cette entente de soutien les sommes doivent être entièrement engagées et dépensées au plus tard le 31 décembre 2022 ceci, sans compter la réception subséquente des rapports quant aux projets soutenus, incluant la reddition de comptes de la MRC associée à l'entente elle-même ;

**ATTENDU QU'**il reste quelques étapes pour bien compléter le projet ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-262

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2023 pour la terminaison du projet « Étude des besoins et plan de mobilité » du Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du FRR.

## **11. RESSOURCES HUMAINES**

### **11.1 Dérogation à l'entente – Marie-Line Rochette**

**ATTENDU QUE** lors du conseil du 12 octobre dernier les membres ont autorisé, de manière exceptionnelle, le report de vacances de 2022 de madame Marie-Line Rochette en début 2023 ;

**ATTENDU QU'**il y a de nouveaux développements dans ce dossier ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-263

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2022-204.

## **12. RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2023 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Éric Charbonneau, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2023 sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

## **13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – CYBERSÉCURITÉ**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection ;

**ATTENDU QUE** FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « **FQMS** ») offre des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les « **Services en cybersécurité** ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- Une surveillance et le contrôle des points d'accès ;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries ;
- Une surveillance du *Darkweb* ;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber risques ;

**ATTENDU QUE** les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité ;

**ATTENDU QU'**il est conséquemment opportun que la MRC d'Acton conclue un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-264

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que la MRC d'Acton retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité ;
2. Qu'à cette fin, la MRC d'Acton signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant ;
3. Que la directrice générale et greffière-trésorière (ou son substitut) soit autorisée à signer le contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS ;

4. Que la directrice générale et greffière-trésorière (ou son substitut) soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution ;
5. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
6. Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

**16. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)  
– DEMANDE DE MODIFICATION AUX HEURES DE SERVICES**

**ATTENDU QUE** les parties sont liées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par un contrat de service concernant les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation pour le point de service 06-316 ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2017, un premier avenant rectifiant la clause de renouvellement du contrat ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2018, un second avenant concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel du Mandataire ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2021, un troisième avenant concernant principalement la rémunération du Mandataire ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2022, un quatrième avenant concernant l'utilisation des terminaux de points de vente ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'automne 2022, un cinquième avenant concernant le remplacement du système informatique qui entraînera une interruption des services offerts à la clientèle et une mise à jour des connaissances du personnel du Mandataire ;

**ATTENDU QUE** la MRC désire procéder à un changement de ses heures de services, référence à l'article 3 du contrat de service ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-265

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De demander à la Société de l'assurance automobile du Québec l'autorisation de modifier les heures de services du jeudi, ouverture des bureaux à 9h00 plutôt que 8h30, à des fins de formation des employés ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

## **17. CORRESPONDANCE**

### **17.1 MRC des Maskoutains – Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Demande d'appui**

**CONSIDÉRANT QUE** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

**CONSIDÉRANT** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 22-11-409 adoptée lors de la séance ordinaire de la MRC des Maskoutains du 23 novembre dernier ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2022-266

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC des Maskoutains concernant la demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

**17.2 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – PL67 – Dérogations mineures en zone de contraintes – Demande de modification législative portée par la FQM – Demande d'appui**

**CONSIDÉRANT** les modifications législatives apportées aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures et plus particulièrement aux dispositions 145.2 et 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit désormais être transmise à la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement de ces dérogations mineures tant pour les municipalités que les MRC, de même que pour les demandeurs ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-R-AG425 adoptée lors de la séance ordinaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 23 novembre dernier ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-267

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches de demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de porter ce dossier afin que le gouvernement revoie les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières.

**17.3 MRC du Haut-Saint-Laurent – FRR Volet 3 (Signature) –  
Demande de prolongation de délai – Demande d'appui**

**CONSIDÉRANT** la création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets émanant de ce Fonds visent un impact positif pour la région ;

**CONSIDÉRANT** la participation de la MRC, relativement au FRR Volet 3 – « Signature Innovation » dans le cadre de son projet de « Circuit des silos et sentiers » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le MAMH ;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie, ayant débuté en février 2020, a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration du projet ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 10154-11-22 de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 23 novembre dernier ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2022-268

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une demande de prolongation de délai minimale de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation » du FRR.

**18. VARIA**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-269

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h00.

*(signé)*

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

*(signé)*

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière.**